



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **California Scents Dual Action Vent Clip-Ice**
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Utilisations par les consommateurs: Assainisseur d'air

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Energizer Manufacturing, Inc.
25225 Detroit Rd.
Westlake OH 44145
Etats-Unis

Téléphone: 800-383-7323; 314-985-2000 (USA / CANADA)
e-mail: Autocare.regulatory@energizer.com
Site web: <http://data.energizer.com>

Energizer France SAS
2 rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison
France

+44(0)88000353376
ConsumerServiceEU@energizer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence FOR EMERGENCY in USA & Canada CALL +1 800 255-3924 / For International CALL +1 813 248 0585
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

Centre antipoison

Nom	Code postal/ville	Téléphone
Numéro ORFILA (INRS)		+ 33 (0)1 45 42 59 59

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes

GHS07, GHS09



- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/....
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

- Conseils de prudence

P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol, (ethoxyméthoxy)cyclododecane, linalol, Linalyl acetate, α -pinène, Cineole, Tetraméthyl Acetyloctahydronaphthalènes, Eugenol, β -pinène

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

- Mention attention
d'avertissement

- Pictogramme(s) de danger

Attention. GHS07, GHS09



- Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

- Contient 3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol, (ethoxyméthoxy)cyclododecane, linalol, Linalyl acetate, α -pinène, Cineole, Tetraméthyl Acetyloctahydronaphthalènes, Eugenol, β -pinène

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
3,5,5-trimethylhexyl acetate	No CAS 58430-94-7 No CE 261-245-9 No d'enreg. REACH 01-2119972325-34- xxxx 01-2120858041-62- xxxx	75 – < 90	Skin Irrit. 2 / H315 Aquatic Chronic 2 / H411	
Dihydromyrcenol	No CAS 18479-58-8 No CE 242-362-4 No d'enreg. REACH 01-2119457274-37- xxxx	10 – < 25	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	
Linalyl acetate	No CAS 115-95-7 No CE 204-116-4 No d'enreg. REACH 01-2119454789-19- xxxx	1 – < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	
linalol	No CAS 78-70-6 No CE 201-134-4 No index 603-235-00-2 No d'enreg. REACH 01-2119474016-42- xxxx	1 – < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
(ethoxymethoxy)cyclododecane	No CAS 58567-11-6 No CE 261-332-1 No d'enreg. REACH 01-2119971571-34-xxxx	1 - < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	No CAS 106185-75-5 28219-61-6 No CE 701-122-3 248-908-8 No d'enreg. REACH 01-2119529224-45-xxxx	1 - < 5	Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Chronic 2 / H411	
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	No CAS 10339-55-6 No CE 233-732-6 No d'enreg. REACH 01-2119969272-32-xxxx	1 - < 5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	No CAS 1222-05-5 No CE 214-946-9 No index 603-212-00-7 No d'enreg. REACH 01-2119488227-29-xxxx	< 1	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	
Eugenol	No CAS 97-53-0 No CE 202-589-1 No d'enreg. REACH 01-2119971802-33-xxxx	< 1	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317	

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	No CE 915-730-3 No d'enreg. REACH 01-2119489989-04-xxxx	< 1	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	
α-pinène	No CAS 80-56-8 No CE 201-291-9 No d'enreg. REACH 01-2119519223-49-xxxx	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	
β-pinène	No CAS 127-91-3 18172-67-3 No CE 242-060-2 No d'enreg. REACH 01-2119519230-54-xxxx	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	
camphène	No CAS 79-92-5 No CE 201-234-8 No d'enreg. REACH 01-2119446293-40-xxxx	< 1	Flam. Sol. 2 / H228 Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Chronic 1 / H410	
Cineole	No CAS 470-82-6 No CE 207-431-5 No d'enreg. REACH 01-2119967772-24-xxxx	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Sens. 1B / H317	
Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
α-pinène	-	-	500 mg/kg	oral

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement
Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
FR	hydrocarbures en C6-C12	80-56-8	VME		1.000		1.500			vap	INRS

Mention

vap	comme vapeurs
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	DNEL	5,64 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	DNEL	0,8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Dihydromyrcenol	18479-58-8	DNEL	24,7 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Dihydromyrcenol	18479-58-8	DNEL	7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	DNEL	3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	DNEL	18 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	DNEL	2,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	DNEL	5,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	2,75 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	2,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Linalyl acetate	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
linalol	78-70-6	DNEL	16,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
linalol	78-70-6	DNEL	5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
linalol	78-70-6	DNEL	24,58 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
linalol	78-70-6	DNEL	3,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	DNEL	6 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	DNEL	7 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	DNEL	21 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	DNEL	6 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	DNEL	23,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	DNEL	3,3 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	DNEL	13,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	DNEL	36,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		DNEL	30 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		DNEL	28,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		DNEL	648 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Eugenol	97-53-0	DNEL	21,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Eugenol	97-53-0	DNEL	6 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
α-pinène	80-56-8	DNEL	3,8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
α-pinène	80-56-8	DNEL	0,542 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	DNEL	5,69 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	DNEL	0,8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	DNEL	54 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Cineole	470-82-6	DNEL	7,05 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Cineole	470-82-6	DNEL	2 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
camphène	79-92-5	DNEL	110,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
camphène	79-92-5	DNEL	110,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
camphène	79-92-5	DNEL	0,21 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
camphène	79-92-5	DNEL	1,25 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	7,7 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	0,77 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	2,895 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	0,29 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	2,66 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	0,573 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	PNEC	77 µg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	111 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0,278 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	27,8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	2,78 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0,594 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0,059 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Dihydromyrcenol	18479-58-8	PNEC	0,103 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	8,53 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,23 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,023 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,002 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,223 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,022 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	PNEC	0,031 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,11 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,011 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,609 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,061 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Linalyl acetate	115-95-7	PNEC	0,115 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	7,8 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	2 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
linalol	78-70-6	PNEC	0,2 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,02 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	2,22 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,222 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
linalol	78-70-6	PNEC	0,327 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	1 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	8,8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	0,88 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	1,05 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	0,105 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	PNEC	0,206 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	0,002 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	2,35 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	0,235 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	PNEC	0,468 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	6,8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	0,44 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	2 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	0,394 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	PNEC	1,5 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	4,4 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	0,44 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	3,73 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	0,75 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		PNEC	2,7 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Eugenol	97-53-0	PNEC	11,3 µg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Eugenol	97-53-0	PNEC	1,13 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,113 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,081 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,008 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Eugenol	97-53-0	PNEC	0,015 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	1,35 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
α-pinène	80-56-8	PNEC	0,606 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	0,061 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	0,2 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	157 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	15,7 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
α-pinène	80-56-8	PNEC	31,7 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	13,1 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	1,004 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	0,1 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	3,26 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	0,337 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	0,034 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	PNEC	0,067 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Cineole	470-82-6	PNEC	0,57 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Cineole	470-82-6	PNEC	57 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Cineole	470-82-6	PNEC	5,7 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Cineole	470-82-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Cineole	470-82-6	PNEC	1,425 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Cineole	470-82-6	PNEC	0,142 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Cineole	470-82-6	PNEC	0,25 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	2,08 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	0,00072 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
camphène	79-92-5	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	0,026 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	0,003 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
camphène	79-92-5	PNEC	0,021 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

- Type de matière
PVA: alcool polyvinylique, Nitrile
- Épaisseur de la matière
>0.5 mm
- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
>120 minutes (perméation: niveau 4)
- Mesures de protection diverse
Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pom-mades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Conforms to standard
Point de fusion/point de congélation	<-100 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	193 °C à 100,9 kPa
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	77 °C
Température d'auto-inflammabilité	306 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	0,16 hPa
--------------------	----------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	0,867 - 0,877 (air = 1)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
--	--

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon ATEX)	T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
α -pinène	80-56-8	oral	500 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	LC50	7,7 mg/l	poisson	96 h
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	EC50	>5,4 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	ErC50	>3,8 mg/l	algue	72 h
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	NOEC	4 mg/l	poisson	96 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	LC50	27,8 mg/l	poisson	96 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	EC50	38 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	ErC50	80 mg/l	algue	72 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	NOEC	<3,5 mg/l	poisson	96 h
Dihydromyrcenol	18479-58-8	LOEC	50 mg/l	algue	72 h
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	LC50	24 mg/l	poisson	24 h
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	EC50	23 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	ErC50	25,1 mg/l	algue	72 h
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	NOEC	5 mg/l	poisson	96 h

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	LOEC	16 mg/l	poisson	96 h
Linalyl acetate	115-95-7	ErC50	62 mg/l	algue	72 h
Linalyl acetate	115-95-7	LC50	11 mg/l	poisson	96 h
Linalyl acetate	115-95-7	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Linalyl acetate	115-95-7	NOEC	25 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
linalol	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson	96 h
linalol	78-70-6	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
linalol	78-70-6	ErC50	156,7 mg/l	algue	96 h
linalol	78-70-6	NOEC	<3,5 mg/l	poisson	96 h
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	LC50	1,1 mg/l	poisson	96 h
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	EC50	2,59 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	ErC50	2,5 mg/l	algue	96 h
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	NOEC	0,49 mg/l	poisson	96 h
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	LC50	1,9 mg/l	poisson	96 h
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	EC50	1,6 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	ErC50	>2 mg/l	algue	72 h
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	NOEC	1,3 mg/l	poisson	96 h
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	LOEC	2,8 mg/l	poisson	96 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	LC50	0,95 mg/l	poisson	96 h

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	EC50	0,194 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	ErC50	>0,854 mg/l	algue	72 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	NOEC	0,201 mg/l	algue	72 h
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalènes		LC50	1,3 mg/l	poisson	96 h
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalènes		EC50	1,38 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalènes		ErC50	>2,6 mg/l	algue	24 h
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalènes		NOEC	≥2,6 mg/l	algue	72 h
Eugenol	97-53-0	LC50	13 mg/l	poisson	24 h
Eugenol	97-53-0	EC50	1,05 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Eugenol	97-53-0	ErC50	24 mg/l	algue	72 h
Eugenol	97-53-0	NOEC	10 mg/l	poisson	24 h
Eugenol	97-53-0	LOEC	38 mg/l	algue	72 h
α-pinène	80-56-8	LC50	0,303 mg/l	poisson	96 h
α-pinène	80-56-8	EC50	0,475 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
α-pinène	80-56-8	NOEC	0,131 mg/l	algue	48 h
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	LC50	0,68 mg/l	poisson	96 h
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	EC50	1,09 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	ErC50	0,7 mg/l	algue	72 h
Cineole	470-82-6	LC50	57 mg/l	poisson	96 h
Cineole	470-82-6	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Cineole	470-82-6	ErC50	>74 mg/l	algue	72 h
Cineole	470-82-6	NOEC	32 mg/l	poisson	96 h
camphène	79-92-5	LC50	0,72 mg/l	poisson	96 h
camphène	79-92-5	EC50	0,96 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
camphène	79-92-5	ErC50	>1.000 mg/l	algue	72 h
camphène	79-92-5	NOEC	0,48 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	EC50	>5,4 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	NOEC	100 mg/l	micro-organismes	32 d
Dihydromyrcenol	18479-58-8	EC50	17 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Dihydromyrcenol	18479-58-8	NOEC	9,5 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	LC50	28 mg/l	poisson	3 h
Linalyl acetate	115-95-7	LC50	11,14 mg/l	poisson	20 h
Linalyl acetate	115-95-7	NOEC	>25,7 mg/l	micro-organismes	28 d
linalol	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson	24 h
linalol	78-70-6	EC50	>100 mg/l	micro-organismes	30 min
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	EC50	0,788 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	NOEC	0,23 mg/l	poisson	28 d

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	LOEC	0,84 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	NOEC	≥1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	LC50	>0,14 mg/l	poisson	36 d
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	EC50	0,282 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	NOEC	0,068 mg/l	poisson	36 d
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	LOEC	0,075 mg/l	invertébrés aquatiques	5,5 d
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		LC50	>0,3 mg/l	poisson	30 d
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		EC50	>0,448 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		NOEC	0,54 mg/l	poisson	30 d
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		LOEC	0,29 mg/l	poisson	30 d
Eugenol	97-53-0	LC50	13 mg/l	poisson	24 h
Eugenol	97-53-0	NOEC	10 mg/l	poisson	24 h
α-pinène	80-56-8	NOEC	2 mg/l	micro-organismes	28 d
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	EC50	326 mg/l	micro-organismes	3 h
Cineole	470-82-6	EC50	>100 mg/l	micro-organismes	3 h
camphène	79-92-5	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	3 h

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
3,5,5-triméthylhexyl acetate	58430-94-7	disparition de l'oxygène	49 %	14 d		ECHA
Dihydromyrcenol	18479-58-8	formation de dioxyde de carbone	72 %	28 d		ECHA
Dihydromyrcenol	18479-58-8	disparition du COD	100 %	28 d		ECHA
3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6	disparition de l'oxygène	6 %	4 d		ECHA
Linalyl acetate	115-95-7	disparition de l'oxygène	≥0 - ≤10 %	1 d		ECHA
linalol	78-70-6	disparition de l'oxygène	40,9 %	5 d		ECHA
(2E)-2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6	disparition de l'oxygène	5 %	28 d		ECHA
(ethoxyméthoxy)cyclododecane	58567-11-6	formation de dioxyde de carbone	<5 %	28 d		ECHA
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	formation de dioxyde de carbone	1 %	28 d		ECHA
Tetraméthyl Acetyloctahydronaphthalènes		disparition de l'oxygène	96,3 %	28 d		ECHA
Eugenol	97-53-0	disparition de l'oxygène	50 %	7 d		ECHA
α-pinène	80-56-8	disparition de l'oxygène	68 %	28 d		ECHA
β-pinène	127-91-3 18172-67-3	disparition de l'oxygène	76 %	28 d		ECHA
Cineole	470-82-6	formation de dioxyde de carbone	82 %	28 d		ECHA

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
3,5,5-trimethylhexyl acetate	58430-94-7	503,6	4,6 (25 °C)	
Dihydromyrcenol	18479-58-8	64,8	3,25 (valeur de pH: 7, 40 °C)	
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	10339-55-6		3,3 (20 °C)	
Linalyl acetate	115-95-7	174	3,9 (25 °C)	
linalol	78-70-6		2,9 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	106185-75-5 28219-61-6		4,4 (35 °C)	
(ethoxymethoxy)cyclododecane	58567-11-6	530	5,4 (25 °C)	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1222-05-5	1.635	5,3 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes		391	5,6 (30 °C)	
Eugenol	97-53-0		1,83 (valeur de pH: 5,5, 30 °C)	
α-pinène	80-56-8		4,487 (25 °C)	
β-pinène	127-91-3 18172-67-3		4,425 (25 °C)	
Cineole	470-82-6		3,4	
camphène	79-92-5	354,3	4,22 (valeur de pH: 7,2, 37 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 3082
Code IMDG	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	3,5,5-trimethylhexyl acetate, (ethoxymethoxy)cyclododecane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	9
Code IMDG	9
OACI-IT	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

dangereux pour le milieu aquatique

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Matières dangereuses pour l'environnement
(environnement aquatique)

3,5,5-triméthylhexyl acetate, (ethoxymethoxy)cyclo-
dodecane

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Non réglementé lorsqu'il est transporté dans un emballage individuel ou en combinaison contenant une quantité nette de 5 litres ou moins ou de 5 kilogrammes ou moins par ce qui suit:

DOT: 171.4 (2)

ADR: SP 375

IMDG: 2.10.2.7

IATA: disposition spéciale A197, DOT

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Mentions à porter dans le document de bord

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., (contient: 3,5,5-triméthylhexyl acetate, (ethoxymethoxy)cyclo-dodecane), 9, III, (-)

Code de classification

M6

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement

OUI (dangereux pour le milieu aquatique)

Dispositions spéciales (DS)

274, 335, 375, 601

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

5 L

Catégorie de transport (CT)

3

Code de restriction en tunnels (CRT)

-

Numéro d'identification du danger

90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., (contient: 3,5,5-triméthylhexyl acetate, (ethoxymethoxy)cyclo-dodecane), 9, III

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Polluant marin	OUI (dangereux pour le milieu aquatique) (3,5,5-triméthylhexyl acetate)
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre
	
Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 969
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category)	A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., (contient: 3,5,5-triméthylhexyl acetate, (ethoxymethoxy)cyclododecane), 9, III

Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A197, A215
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
California Scents Dual Action Vent Clip-Ice	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
Dihydromyrcenol	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
Linalyl acetate	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
linalol	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
(ethoxymethoxy)cyclododecane	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
α -pinène	inflammable / pyrophorique		R40	40
α -pinène	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
Eugenol	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
(2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
3,5,5-trimethylhexyl acetate	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
camphène	inflammable / pyrophorique		R40	40
camphène	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
β -pinène	inflammable / pyrophorique		R40	40
β -pinène	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75
Cineole	inflammable / pyrophorique		R40	40



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
Cineole	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		R75	75

Légende

R3

- Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
- Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
- Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
 - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
 - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.
- Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
- Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
 - l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

R40

- Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:
 - les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,
 - la neige et le givre artificiels,
 - les coussins «péteurs»,
 - les bombes à serpents,
 - les excréments factices,
 - les mirlitons,
 - les paillettes et les mousses décoratives,
 - les toiles d'araignée artificielles,
 - les boules puantes.
- Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:

«Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»
- Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1 bis, de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).
- Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Légende

R75

1. Ne peuvent être mises sur le marché dans des mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, et les mélanges contenant ces substances ne peuvent être utilisés à des fins de tatouage après le 4 janvier 2022 si la ou les substances en question sont présentes dans les circonstances suivantes:

a) dans le cas d'une substance classée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme substance cancérogène de catégorie 1A, 1B ou 2, ou comme substance mutagène sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à 0,00005 % en poids;

b) dans le cas d'une substance classée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme substance toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à 0,001 % en poids;

c) dans le cas d'une substance classée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme sensibilisant cutané de catégorie 1, 1A ou 1B, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à 0,001 % en poids;

d) dans le cas d'une substance classée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme substance corrosive pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C, comme substance irritante pour la peau de catégorie 2, comme substance causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou comme substance irritante pour les yeux de catégorie 2, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure:

i) à 0,1 % en poids si la substance est utilisée uniquement comme régulateur de pH;

ii) à 0,01 % en poids dans tous les autres cas;

e) dans le cas d'une substance figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 (*1), si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à 0,00005 % en poids;

f) dans le cas d'une substance pour laquelle une condition d'un ou de plusieurs des types suivants est spécifiée dans la colonne g (Type de produit, parties du corps) du tableau figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à 0,00005 % en poids:

i) "Produits à rincer";

ii) "Ne pas utiliser dans les produits destinés aux muqueuses";

iii) "Ne pas utiliser dans les produits pour les yeux";

g) dans le cas d'une substance pour laquelle une condition est spécifiée dans la colonne h (Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi) ou dans la colonne i (Autres) du tableau figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration ou d'une autre manière qui ne respecte pas la condition spécifiée dans ladite colonne;

h) dans le cas d'une substance figurant à l'appendice 13 de la présente annexe, si cette substance est présente dans le mélange à une concentration égale ou supérieure à la limite de concentration fixée pour cette substance dans ledit appendice.

2. Aux fins de la présente entrée, on entend par utilisation d'un mélange "à des fins de tatouage" l'injection ou l'introduction du mélange dans la peau, les muqueuses ou le globe oculaire, par tout moyen ou procédé [y compris les procédés communément appelés maquillage permanent, tatouage cosmétique, pigmentation des sourcils à la lame (ou microblading) et micropigmentation], dans le but de réaliser un signe ou dessin sur le corps.

3. Si une substance ne figurant pas à l'appendice 13 relève de plusieurs des points a) à g) du paragraphe 1, la limite de concentration la plus stricte fixée aux points en question s'applique à cette substance. Si une substance figurant à l'appendice 13 relève également d'un ou de plusieurs des points a) à g) du paragraphe 1, la limite de concentration fixée au paragraphe 1, point h), s'applique à cette substance.

4. Par dérogation, le paragraphe 1 ne s'applique pas aux substances suivantes jusqu'au 4 janvier 2023:

a) Pigment Blue 15:3 (CI 74160, no CE 205-685-1, no CAS 147-14-8);

b) Pigment Green 7 (CI 74260, no CE 215-524-7, no CAS 1328-53-6).

5. Si l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 est modifiée après le 4 janvier 2021 afin de classer ou de reclasser une substance de telle sorte que celle-ci relève ensuite du paragraphe 1, points a), b), c) ou d), de la présente entrée, ou de telle sorte qu'elle relève ensuite d'un autre de ces points que celui dont elle relevait précédemment, et que la date d'application de cette classification nouvelle ou révisée est postérieure à la date indiquée au paragraphe 1 ou, selon le cas, au paragraphe 4 de la présente entrée, cette modification est considérée, aux fins de l'application de la présente entrée à cette substance, comme prenant effet à la date d'application de cette classification nouvelle ou révisée.

6. Si l'annexe II ou l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 est modifiée après le 4 janvier 2021 afin d'ajouter une substance ou de modifier la rubrique relative à une substance de telle sorte que celle-ci relève ensuite du paragraphe 1, points e), f) ou g), de la présente entrée, ou de telle sorte qu'elle relève ensuite d'un autre de ces points que celui dont elle relevait précédemment, et que la modification prend effet après la date indiquée au paragraphe 1 ou, selon le cas, au paragraphe 4 de la présente entrée, cette modification est considérée, aux fins de l'application de la présente entrée à cette substance, comme prenant effet 18 mois après l'entrée en vigueur de l'acte par lequel la modification a été réalisée.

7. Les fournisseurs qui mettent sur le marché un mélange destiné à être utilisé à des fins de tatouage veillent à ce que, après le 4 janvier 2022, le mélange comporte les informations suivantes:

a) la mention "Mélange pour le tatouage ou le maquillage permanent";

b) un numéro de référence permettant d'identifier le lot de manière unique;

c) la liste des ingrédients conformément à la nomenclature établie dans le glossaire des dénominations communes des ingrédients en application de l'article 33 du règlement (CE) no 1223/2009 ou, en l'absence d'une dénomination commune de l'ingrédient, la dénomination de l'UICPA. En l'absence d'une dénomination commune de l'ingrédient ou d'une dénomination de l'UICPA, le numéro CAS et le numéro CE. Les ingrédients sont classés par ordre décroissant en poids ou en volume des ingrédients au moment de la formulation. Par "ingrédient", on entend toute substance ajoutée au cours du processus de formulation et présente dans le mélange destiné à être utilisé à des fins de tatouage. Les impuretés ne sont pas considérées comme des ingrédients. Si le nom d'une substance, utilisée en tant qu'ingrédient au sens de la présente entrée, doit déjà être indiqué sur l'étiquette en vertu



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Légende

du règlement (CE) no 1272/2008, il n'est pas nécessaire que cet ingrédient soit mentionné en vertu du présent règlement;

d) la mention additionnelle "Régulateur de pH" pour les substances relevant du paragraphe 1, point d) i);

e) la mention "Contient du nickel. Peut provoquer des réactions allergiques" si le mélange contient du nickel à une concentration inférieure à la limite de concentration spécifiée à l'appendice 13;

f) la mention "Contient du chrome (VI). Peut provoquer des réactions allergiques" si le mélange contient du chrome (VI) à une concentration inférieure à la limite de concentration spécifiée à l'appendice 13;

g) des consignes de sécurité pour l'utilisation dans la mesure où elles ne doivent pas déjà figurer sur l'étiquette en vertu du règlement (CE) no 1272/2008. Les informations doivent être clairement visibles, facilement lisibles et marquées d'une manière indélébile. Les informations doivent être rédigées dans la ou les langues officielles du ou des États membres où le mélange est mis sur le marché, sauf si le ou les États membres concernés en disposent autrement. Si nécessaire en raison de la taille de l'emballage, les informations énumérées au premier alinéa, à l'exception du point a), sont incluses dans la notice d'utilisation. Avant l'utilisation d'un mélange à des fins de tatouage, la personne qui utilise le mélange doit communiquer à la personne faisant l'objet de la procédure les informations figurant sur l'emballage ou dans la notice d'utilisation en application du présent paragraphe.

8. Les mélanges qui ne comportent pas la mention "Mélange pour le tatouage ou le maquillage permanent" ne doivent pas être utilisés à des fins de tatouage.

9. La présente entrée ne s'applique pas aux substances gazeuses à une température de 20 °C et à une pression de 101,3 kPa, ou qui génèrent une pression de vapeur de plus de 300 kPa à une température de 50 °C, à l'exception du formaldéhyde (no CAS 50-00-0, no CE 200-001-8).

10. La présente entrée ne s'applique pas à la mise sur le marché ou à l'utilisation d'un mélange destiné à être utilisé à des fins du tatouage lorsqu'il est mis sur le marché exclusivement en tant que dispositif médical ou en tant qu'accessoire de dispositif médical, au sens du règlement (UE) 2017/745, ou lorsqu'il est utilisé exclusivement en tant que dispositif médical ou en tant qu'accessoire de dispositif médical, au sens dudit règlement. Lorsque la mise sur le marché ou l'utilisation n'a pas lieu exclusivement en tant que dispositif médical ou en tant qu'accessoire de dispositif médical, les exigences du règlement (UE) 2017/745 et du présent règlement s'appliquent de manière cumulative.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)

Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane		a)	
linalol		a)	

Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés
VN	NCI	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	- Composants dangereux pour l'étiquetage: linalol, (ethoxymethoxy)cyclododecane, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Eugenol	- Composants dangereux pour l'étiquetage: 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol, (ethoxymethoxy)cyclododecane, linalol, Linalyl acetate, α -pinène, Cineole, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Eugenol, β -pinène	oui
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	- Contient: linalol, (ethoxymethoxy)cyclododecane, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Eugenol	- Contient: 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol, (ethoxymethoxy)cyclododecane, linalol, Linalyl acetate, α -pinène, Cineole, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Eugenol, β -pinène	oui
2.3	Autres dangers: Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.	Autres dangers	oui
2.3	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.	oui
2.3		Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de $\geq 0,1\%$.	oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		DNEL pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
8.2		Type de matière: PVA: alcool polyvinylique, Nitrile	oui

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
8.2		Épaisseur de la matière: >0.5 mm	oui
8.2		Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >120 minutes (perméation: niveau 4)	oui
9.1	Aspect		oui
9.1	Autres paramètres de sécurité		oui
9.1	Point de fusion/point de congélation: non déterminé	Point de fusion/point de congélation: <-100 °C	oui
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent, (fluide)	Inflammabilité: cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement	oui
9.1	Taux d'évaporation: non déterminé		oui
9.1		Température de décomposition: non pertinent	oui
9.1		Viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1		Densité et/ou densité relative	oui
9.1	Densité de vapeur: cette information n'est pas disponible		oui
9.1	Viscosité: non déterminé		oui
9.1	Propriétés explosives: aucune		oui
9.1	Propriétés comburantes: aucune		oui
9.1		Caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)	oui
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	oui
9.2		Autres caractéristiques de sécurité	oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.2		Processus de la dégradabilité des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.3		Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Des données ne sont pas disponibles.	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.	oui
12.6	Potentiel de perturbation du système endocrinien: Le mélange contient des substances avec un potentiel de perturbation du système endocrinien.	Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de $\geq 0,1\%$.	oui
12.7	Autres effets néfastes	Autres effets néfastes: Des données ne sont pas disponibles.	oui
14.1	Numéro ONU: 3082	Numéro ONU ou numéro d'identification	oui
14.1		ADR/RID/ADN: UN 3082	oui
14.1		Code IMDG: UN 3082	oui
14.1		OACI-IT: UN 3082	oui
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Désignation officielle de transport de l'ONU	oui
14.2		ADR/RID/ADN: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	oui



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
14.2		Code IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	oui
14.2		OACI-IT: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	oui
14.3	Classe: 9 (danger pour l'environnement)		oui
14.3		ADR/RID/ADN: 9	oui
14.3		Code IMDG: 9	oui
14.3		OACI-IT: 9	oui
14.4	Groupe d'emballage: III (matière faiblement dangereuse)	Groupe d'emballage	oui
14.4		ADR/RID/ADN: III	oui
14.4		Code IMDG: III	oui
14.4		OACI-IT: III	oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		oui
14.7	Classe: 9		oui
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		oui
14.7	Classe: 9		oui



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique)	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique) (3,5,5-trimethylhexyl acetate)	oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.		oui
14.7	Classe: 9		oui
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197, A215	oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Directive-cadre sur l'eau (DCE): aucun des composants n'est énuméré	Directive-cadre sur l'eau (DCE)	oui
15.1		Liste des polluants (DCE): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs: aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Règlement relatif aux précurseurs de drogues: aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP): aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
DOT	Department of Transportation (département des Transports des États-Unis)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Abr.	Description des abréviations utilisées
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Flam. Sol.	Matière solide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

California Scents Dual Action Vent Clip-Ice

Numéro de la version: 4.1
Remplace la version de: 21.10.2020 (3)

Révision: 11.09.2023

Abr.	Description des abréviations utilisées
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.